



DOSSIER - MI-MANDAT

LE BUDGET 2017

Lors de la séance du 4 avril 2017, les élus du Conseil municipal ont voté le budget de la Ville, à la majorité des membres présents et représentés. Il est de 14,150 millions d'€ dont 8,189 millions d'€ en dépenses de gestion des services et 4,085 millions d'€ en dépenses nouvelles d'investissement.

Dans un contexte particulier lié aux baisses des dotations de l'État pour la 4^e année consécutive et à la transformation de l'intercommunalité, le budget 2017 de la Ville maintient son objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants de Bourbon-Lancy.

Le budget 2017 se trouve impacté, et ce pour la 4^e année consécutive, par la politique nationale de désendettement qui a pour conséquence une baisse des dotations versées par l'État aux communes et autres collectivités territoriales. Malgré cette baisse, l'objectif qui est d'agir pour améliorer la qualité de vie des habitants de Bourbon-Lancy tout en maîtrisant les finances communales, doit être maintenu.

■ Ce phénomène est également amplifié localement par la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de Communes de notre territoire (Entre Somme et Loire

et Pays de Gueugnon, en ce qui nous concerne); cette fusion n'étant pas sans conséquences financières pour la Ville de Bourbon-Lancy.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Le budget communal est donc étroitement lié aux contraintes imposées par la situation et les mesures nationales votées dans le cadre de la Loi de Finances 2017. Celle-ci reconduit les objectifs fixés depuis 2014, soit une baisse des dotations obligeant les collectivités locales à mieux maîtriser leurs dépenses de fonctionnement (en particulier les charges de personnel qui représentent près de 50% des dépenses globales) et un soutien à l'investissement (par le biais de l'octroi de subventions ayant pour effet le soutien de l'emploi des entreprises locales >

> et régionales). Pour ce second objectif, la Loi de Finances 2017 prévoit deux fonds budgétaires de soutien à l'investissement :

- L'un dédié au soutien des projets des territoires ruraux.
- L'autre au bénéfice des priorités nationales (en particulier rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement numérique...).

■ À l'échelle de Bourbon-Lancy, la Dotation Forfaitaire Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, qui était de 1 284 000 € en 2013, sera de 555 000 € en 2017, soit une perte nette de 729 000 €.

■ Parallèlement, la fusion de la Communauté de Communes avec celle du Pays de Gueugnon induit une perte de recettes de la CVAE (Fiscalité Entreprises) pour la Ville au profit de la nouvelle intercommunalité. Ainsi, Bourbon-Lancy subit une perte globale de recettes (Dotation globale de fonctionnement, CVAE et Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes FPIC) de 950 000 € (voir tableau ci-contre). >

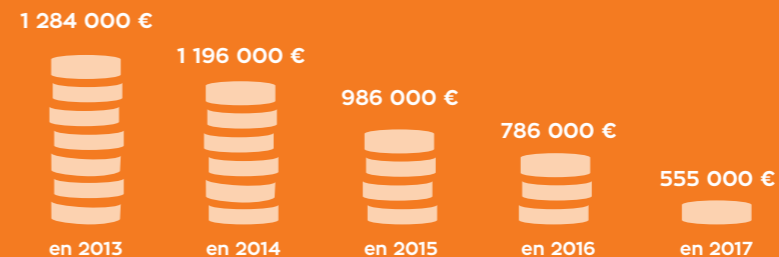
| DGF ET CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES | | | |
|--|-----------------------------------|---|------------------|
| CONTRIBUTION DE LA VILLE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET AUTRES MINORATIONS | 2013 | | 2017 |
| CRÉÉE EN 2014 | 0 € | ↗ | 610 000 € |
| DOTATIONS DE L'ÉTAT | 1 389 000 € | ↘ | 825 000 € |
| DOTATION FORFAITAIRE (DGF) | 1 284 000 € | ↘ | 555 000 € |
| DOTATION SOLIDARITÉ RURALE | 105 000 € | ↗ | 150 000 € |
| ATTRIBUTION DE COMPENSATION | | | 120 000 € |
| soit en € / HABITANT | 246 € | ↘ | 147 € |
| FPIC (FONDS NATIONAL DE PÉREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES) | | | |
| CONTRIBUTION DE LA VILLE | 37 000 € | ↗ | 205 000 € |
| ENCAISSEMENT CVAE (FISCALITÉ ENTREPRISES) | | | |
| | 623 000 € | ↘ | 405 000 € |
| TOTAL CUMULÉ DES PERTES (COMPARATIVEMENT À 2013) | | | |
| | | | 950 000 € |
| | ■ DOTATIONS DE L'ÉTAT (2017-2013) | | 564 000 € |
| | ■ FPIC | | 168 000 € |
| | ■ CVAE (FISCALITÉ ENTREPRISES) | | 218 000 € |

L'ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

729 000 €

C'EST LA BAISSÉ DE LA DGF VERSÉE PAR L'ÉTAT À LA VILLE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES (2013-2017)

SOIT UNE PERTE DE 57 %



INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La nouvelle Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme créée au 1^{er} janvier 2017 a pour régime fiscal la **Fiscalité Professionnelle Unique**, en opposition à la fiscalité additionnelle en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

■ Ainsi, **les recettes fiscales professionnelles** (versées par les entreprises, commerçants, artisans et professions libérales : contribution sur la valeur ajoutée, contribution foncière, taxe sur les surfaces commerciales et imposition sur les entreprises de réseaux) seront

perçues par la nouvelle Communauté de Communes et non plus par la Ville de Bourbon-Lancy. Toutefois, afin d'assurer la neutralité budgétaire pour Bourbon-Lancy, une attribution de compensation sera versée par la Communauté de Communes à la Ville.

■ Mais la caractéristique essentielle est que **cette attribution de compensation est calculée à partir des produits fiscaux encaissés en 2016 et sera ensuite figée quelles que soient les recettes fiscales versées par les entreprises chaque année. Ce mode de calcul est particulièrement pénalisant pour la Ville car la recette fiscale 2016 concernant la Contribution**

sur la Valeur Ajoutée CVAE (élément essentiel des recettes fiscales entreprises) est très nettement inférieure à celle des années précédentes en particulier 2015 :

- Contribution 2015 : **664 140 €**
- Contribution 2016 : **404 882 €**

■ Le montant servant de base au versement par la Communauté de Communes au bénéfice de notre Ville de l'attribution de compensation sera donc de 404 882 € et non 664 140 €, soit **une perte de recettes de 259 258 € qui sera pérenne étant donné le caractère figé de cette attribution**, sauf à faire valider un calcul dérogatoire par le Conseil Communautaire, solution à ce jour hypothétique. >

EXÉCUTION BUDGETAIRE 2016 / RETOUR SUR LES COMPTES 2016

Malgré une conjoncture difficile, **les résultats financiers 2016 sont très largement supérieurs aux prévisions budgétaires** ; cette caractéristique étant la résultante de l'incidence cumulée de recettes plus importantes et de gains sur les dépenses effectives.

■ Si le niveau de recettes est surtout lié à des éléments dont la Collectivité n'a souvent pas la maîtrise car dépendant de décisions nationales (*hormis la fixation des taux d'imposition*), **la diminution des dépenses est cependant bien la conséquence d'efforts réels de tous les acteurs locaux** (Élus, Responsables et personnels des Services en particulier) visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement des Services tout en maintenant le niveau de services à la population.

■ Comparativement aux prévisions budgétaires établies début 2016, **les économies significatives sont les suivantes :**

➤ **Minoration des dépenses à caractère général** (énergie, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies...) **ayant généré un gain de 260 000 €** soit près de 10 % de la somme budgétée.

➤ **Les charges de personnel réelles** (qui représentent 53 % environ des charges totales de la Collectivité) **ont été inférieures de 5% environ à celles budgétées**. Le gain de 225 000 € provient d'embauches prévues, différées ou annulées. Les absences prolongées pour maladie engendrent un coût financier pour la Collectivité, malgré le non-remplacement des agents, du fait des conditions légales d'indemnisation.

■ **L'épargne brute, dont le montant budgété était de 506 000 €, ressort en fait à 999 000 €**. Ce ratio étant l'indicateur essentiel de la santé financière des Collectivités.

■ **Les économies énoncées ci-dessus ont permis de maintenir le niveau d'investissement et ce sans avoir >**

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE ENTRE 2014 ET 2016

Le comparatif des dépenses de fonctionnement de la Ville sur la période 2014-2016 confirme de façon évidente les efforts collectifs (efforts contraints et indispensables suite aux baisses de dotations de l'État) mis en œuvre pour une maîtrise plus affirmée des charges générales, même si ceux-ci devront encore être amplifiés à l'avenir.



CHARGES GÉNÉRALES

EN 2014 : **2 899 000 €** SOIT EN 2 ANS
EN 2016 : **2 575 000 €** - **324 000 €**



FRAIS DE PERSONNEL

EN 2014 : **4 170 000 €** SOIT EN 2 ANS
EN 2016 : **4 175 000 €** + **5 000 €**



AUTRES CHARGES DE GESTION

EN 2014 : **950 000 €** SOIT EN 2 ANS
EN 2016 : **851 000 €** - **99 000 €**



RETOUR SUR 2016



RECETTES

de fonctionnement
budget : 8 840 000 €
réelles : **8 911 000 €**



DÉPENSES

de gestion des services
budget : 8 334 000 €
réelles : **7 912 000 €**

= ÉPARGNE BRUTE

budget : 506 000 €
réelle : **999 000 €**

- ANNUITÉS

des emprunts
571 000 €

= ÉPARGNE NETTE

budget : - 65 000 €
réelle : **428 000 €**



> **recours à l'emprunt**. Le montant des investissements effectivement réalisés au cours de l'année 2016 ont été de **1 536 000 €** (voir détail ci-contre).

■ **Les objectifs des dirigeants nationaux, qui souhaitent que les collectivités locales maîtrisent mieux leurs dépenses de fonctionnement pour privilégier l'investissement, ont été respectés à Bourbon-Lancy.** >

RÉPARTITION SUCCINCTE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2016

1 536 000 €



DOCUMENTS D'URBANISME, ÉTUDES, LOGICIELS **44 000 €**



ACQUISITIONS FONCIÈRES **56 000 €**



ACQUISITIONS ŒUVRES D'ART, ENGINES, MATÉRIELS, MOBILIER **226 000 €**



TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES TERRAINS **3 000 €**

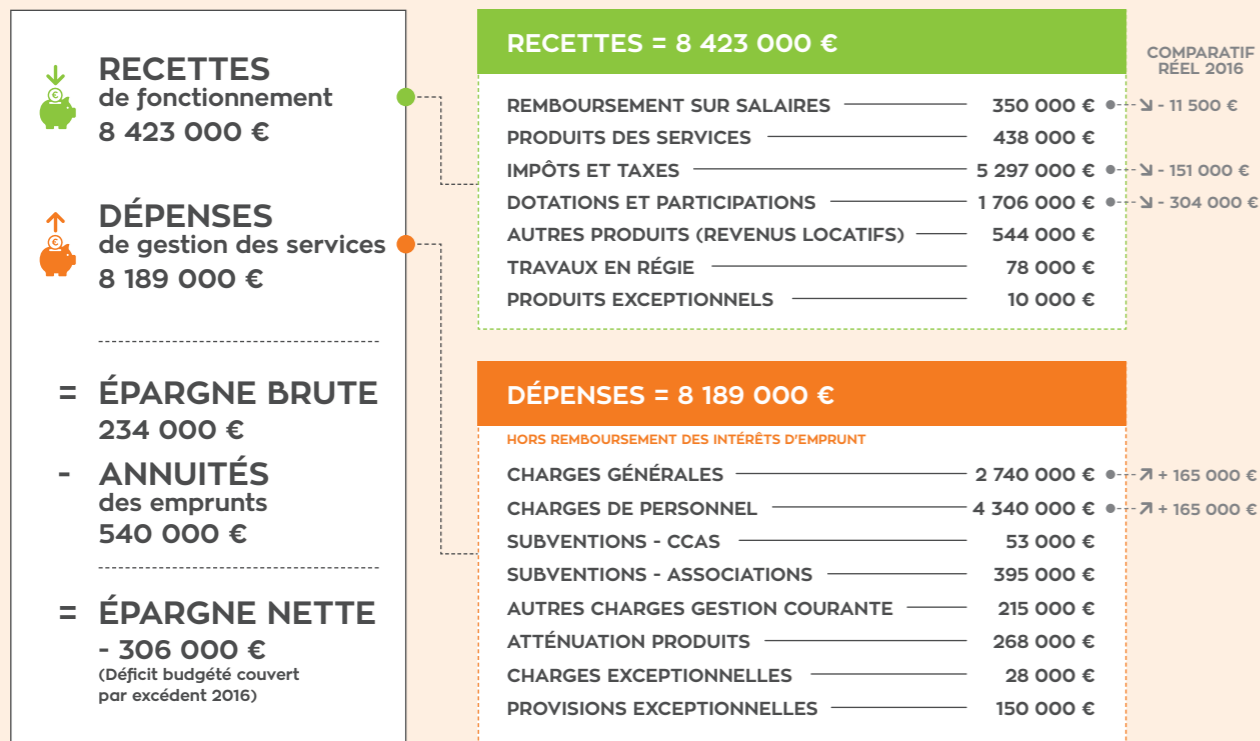


TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES BÂTIMENTS **799 000 €**



TRAVAUX SUR VOIRIE ET RÉSEAUX **408 000 €**

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2017



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 100 € *



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 100 € *



* Légende : Services généraux et Administration publique : Fêtes et Cérémonies, Cimetière – Sécurité et Salubrité publique : Police municipale, Incendie et Protection civile – Enseignement et Formation : Écoles, TAP, Restauration scolaire, Transport scolaire, Sports et Médecine scolaires et Autres services annexes de l'enseignement – Culture : Salles de spectacles, Médiathèque, Musées, Archives et Conservation des patrimoines – Sports et Jeunesse : Piscine, Salles et Équipements sportifs, Stades, Manifestations, Centre de loisirs, Activités pour les jeunes – Interventions sociales et Santé : Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence, Actions en faveur des personnes en difficulté, CCAS – Famille : Actions en faveur des personnes âgées, maternité et famille, Crèche, Garderie – Logements : Parc privé de la Ville, Aides au secteur locatif – Voirie et Éclairage public – Environnement et Propreté urbaine – Bâtiments et Services communs – Actions économiques : Tourisme, Foires et marchés, Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et aux bâtiments et Travaux publics.

3 éléments essentiels impactent le budget 2017 :

- Mesures nationales (redressement des comptes publics, attribution de dotation générale de fonctionnement...).
- Fusion des Communautés de Communes et Création de la nouvelle intercommunalité.
- Passage en Fiscalité Professionnelle Unique sur le territoire.

BUDGET 2017 : UN BUDGET MAÎTRISÉ ET RESPONSABLE

2017 marque donc un tournant dans l'histoire du territoire avec la fusion de la Communauté de Communes Entre Somme et Loire avec celle du Pays de Gueugnon et le transfert de certaines compétences qui deviennent d'intérêt communautaire (Gestion de la Piscine, Plan d'Urbanisme, Aire d'accueil des gens du voyage, Service Incendie en particulier). Ces transferts ne génèrent aucune économie car la Ville rembourse à la nouvelle Communauté de Communes le coût financier global de ces services, par le biais de la minoration des attributions de compensation (voir "Incidences financières" page 14).

Contexte du budget

La Ville de Bourbon-Lancy n'échappe pas à l'effet ciseaux auquel sont confrontées toutes les Collectivités, à savoir une augmentation des dépenses et une diminution des recettes. Il convient de réfléchir aux pistes d'économies potentielles pour continuer à contenir les dépenses, sachant que la maîtrise de la masse salariale est un enjeu important. La recherche d'optimisation des organisations est un moyen indispensable (mutualisation et coopération avec la nouvelle intercommunalité).

Aspects significatifs du budget

Le budget 2017 prévoit de consacrer 8 189 000 € aux dépenses de gestion des services (dont 4 340 000 € affectés aux charges de personnel), avec le maintien >

> des budgets consacrés aux associations, à l'enfance et l'enseignement, aux interventions sociales et à l'amélioration des équipements du cadre de vie (sportifs, scolaires, éclairage, voirie...). Le montant budgété pour les investissements nouveaux étant de 4 085 000 €.

PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES SUR LES POINTS SUIVANTS

Éducation

En matière de politique éducative, scolaire, périscolaire et petite enfance, le budget 2017 propose d'assurer la continuité de l'offre à la population, sachant que des investissements importants sont prévus dans ce domaine (Crèche Multi-accueil, Restaurant scolaire de Saint-Denis).

Réhabilitation du patrimoine communal et amélioration du cadre de vie

Des efforts seront déployés en faveur de nos équipements publics par des opérations de réhabilitation (Complexe Marc Gautheraud, Centre Technique Municipal (Ex-bâtiment FOCAL situé avenue de la République), Locaux des associations bâtiment rue du Docteur Robert). Il est évident que ces travaux seront engagés avec le souci d'intégration du développement durable synonyme d'économie d'énergie.

De même, en matière de renouvellement de l'éclairage public, le dossier est actuellement à l'étude pour installer, sur la totalité de la Ville, des sources lumineuses plus performantes sur le plan fonctionnel et énergétique permet-

tant d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur. Une installation moderne, bien conçue, doit conduire à des économies de fonctionnement et à un meilleur retour sur investissement.

Vie associative

La Ville maintient ses efforts pour apporter son soutien aux associations locales en accordant des subventions indispensables au développement de l'activité de chacune au service du bien-vivre ensemble, et la gratuité de l'utilisation des équipements.

Commerces

Malgré les difficultés à trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs locaux, la préservation d'un commerce de proximité de qualité, >

> notamment par les investissements réalisés, doit être un souci constant. L'aménagement d'un local Rue du Commerce, propriété de la Ville, destiné à la création d'une galerie d'articles et produits régionaux devrait favoriser la création d'un flux de clientèle potentielle. De même, le projet de démolition de l'Hôtel de la Poste et de construction d'une résidence par un promoteur immobilier privé doit permettre d'améliorer l'offre d'habitat en Centre-Ville et d'attirer de nouveaux résidents.

• Favoriser l'attractivité de Bourbon-Lancy

Indépendamment des aménagements destinés à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens mais également de nos curistes (en augmentation constante) et touristes, le programme culturel développé ces dernières années sera bien évidemment maintenu pour susciter l'intérêt du plus grand nombre.

FINANCEMENT DES DÉPENSES

Hors dépenses exceptionnelles, réserves, dépenses imprévues et autofinancement, la part des dépenses de budget 2017 s'élève à 8 603 000 €, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont été budgétées, à titre provisoire et prévisionnel (des éléments chiffrés émanant de la Direction Générale des Finances n'ayant pas encore été communiqués) à la somme de 8 422 000 €. Les recettes prévision-

nelles (dans l'attente de précisions tant au niveau de l'État que de la Communauté de Communes) ne permettent donc pas de couvrir les dépenses budgétées.

■ Un prélèvement sur les réserves existantes et les excédents des années antérieures sera donc nécessaire. La baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement et la perte sur la Contribution Valeur Ajoutée (CVAE) des Entreprises sont les deux variables essentielles impactant notre budget.

■ Même si la Ville de Bourbon-Lancy possède des réserves financières liées aux années antérieures, l'équilibre budgétaire annuel doit être respecté dans un souci de bonne gestion et de prudence. Il a donc été proposé au vote du Conseil Municipal une hausse de la fiscalité par le biais d'une augmentation de 5% des taux d'imposition concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties alors que celui de la taxe sur les propriétés non bâties restera inchangé.

■ Une simulation de l'incidence de cette décision sur l'imposition des ménages constate (en fonction de la valeur locative moyenne des biens) une augmentation annuelle moyenne de 41€ environ par ménage (28€ pour la taxe d'habitation et 13€ pour la taxe foncière des propriétés bâties). Cette hausse, la première depuis cette mandature, est relativement modérée et ce d'autant plus que les personnes en difficultés sont exonérées. Un comparatif avec les

villes voisines montre que Bourbon-Lancy dispose de taux inférieurs à celles-ci.

ET L'ENDETTEMENT ?

Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit depuis l'année 2013 et l'encours de la dette par habitant (771 € contre 1 109 € pour communes comparables) a donc constamment diminué depuis cette date.

■ Par contre, les investissements pluriannuels prévus sur la période 2017-2020 nécessiteront le recours à des financements bancaires extérieurs. Afin de limiter les besoins, l'optimisation maximale des possibilités de subventions est un objectif constant.

AVOIR UNE VISIBILITÉ À LONG TERME

Malgré les contraintes financières imposées par l'État, la Ville continue de se rénover et les efforts de la Municipalité doivent permettre, d'une part, d'améliorer la qualité de vie des habitants et, d'autre part, de renforcer l'attractivité de notre Ville.

■ Le budget n'est que le reflet et la traduction financière de cette volonté. Mais il ne faut jamais oublier que la responsabilité de la Municipalité doit être d'opter pour un budget sain, équilibré, maîtrisé et responsable. Les gestionnaires locaux ont, en outre, besoin d'une visibilité à long terme, ce qui n'a pas toujours été d'actualité ces dernières années. ■

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DEPUIS LE DÉBUT DE LA MANDATURE (2014 - 2015 - 2016)

DOCUMENTS D'URBANISME ET ÉTUDES

64 592 €

- Modification du PLU : 3 135 €
- Études : 61 457 €



ACQUISITIONS FONCIÈRES

198 844 €

- Terrains : 72 133 €
- Bâtiments : 126 711 € (Boulangerie Av. Sarrien, Local ex-GéTou, Ex-bâtiment Ex-FOCAL Av. de la République)



TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES BÂTIMENTS

3 142 865 €

TRAVAUX ACHÉVÉS :

- Réhabilitation du Gîte La Forge : 954 075 €
- Restauration et réhabilitation de la tour de la Mairie (salle des mariages et bureaux) : 230 723 €
- Réhabilitation électrique et Menuiseries Bâtiments Clos des Ormeaux : 316 452 €
- Église : travaux d'urgence et éclairage : 192 333 €
- Réhabilitation thermique de l'École maternelle Centre : 112 961 €
- Réhabilitation de la Piscine (2 tranches) : 410 073 €
- Travaux dans différents bâtiments municipaux (écoles, logements, équipements sportifs... : charpente, couverture, remplacement de menuiseries et chaudière...) : 613 608 €

TRAVAUX COMMENCÉS :

- Construction du restaurant scolaire et d'une garderie à l'École de Saint-Denis : 185 038 €
- Réaménagement des vestiaires du Stade de football de Saint-Denis : 22 958 €
- Réhabilitation du futur Centre Technique Municipal Av. de la République : 8 031 €
- Construction d'une crèche : 96 613 €



ACQUISITION D'ENGINS, MATÉRIELS ET MOBILIER

766 720 €

- Collections et œuvres d'art : 9 200 €
- Engins, véhicules : 231 412 €
- Logiciels, Licences et Matériels informatiques : 80 108 €
- Mobilier : 159 897 €
- Matériels : 286 103 €



TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES TERRAINS

83 529 €

(Cimetière columbarium, Ruisseau le Borne)



TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS

1 061 594 €

TRAVAUX ACHÉVÉS :

- Étanchéification des digues de l'étang de Givallois : 98 194 €
- Aménagement des extérieurs du Gîte La Forge : 5 570 €
- Enfouissement, Extension, Raccordement de réseaux : 126 371 €
- Création de voirie, parkings et trottoirs : 605 561 €
- Éclairage public : 50 576 €
- Aménagement du Quartier des Forges : 20 618 €
- Installation de jeux extérieurs (Plan d'eau, Cours d'écoles) : 20 954 €
- Installation de WC publics : 76 082 €
- Signalétique aux Entrées de Ville : 37 440 €
- Assainissement et Éclairage au Stade de football de Saint-Denis : 8 017 €
- Éclairage du Stade de rugby : 12 211 €



NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2017 - 2018

- Aménagement du Cimetière (Voirie, Clôture, Jardin du souvenir)
- Travaux dans les écoles (remplacement de chaudière, toiture...)
- Protection de la Gendarmerie
- Toiture et sol au Complexe Marc Gouthéaut
- Remplacement de menuiseries de certains logements
- Adaptations à la Loi Handicap
- Aménagement d'une galerie d'articles et produits régionaux Rue du commerce
- Démolition de l'Hôtel de la Poste et de la Boulangerie Av. Sarrien

- Jeux extérieurs au Plan d'eau du Breuil
- Remplacement de la totalité de l'éclairage public de la Commune
- Signalétique Parcours Santé au Plan d'eau, Sentier des Remparts et Navette municipale
- Travaux de voirie, trottoirs, parkings
- Sécurisation des abords de la Salle Roger Luquet
- Puits de captage de l'eau potable
- Schéma directeur d'eau potable
- Schéma directeur du réseau d'assainissement

INCIDENCE DE L'AUGMENTATION ANNUELLE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES DE LA VILLE SUR L'IMPOSITION DES MÉNAGES

| | VALEUR LOCATIVE MOYENNE | TAUX 2016 | MONTANT DE L'IMPÔT | TAUX 2017 AUGMENTÉS | MONTANT DE L'IMPÔT | VARIATION |
|---|-------------------------|-----------|--------------------|---------------------|--------------------|-----------|
| TAXE D'HABITATION | 2 614 € | 21,83 % | 571 € | 22,92 % | 599 € | 28 € |
| TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES | 1 310 € | 18,38 % | 241 € | 19,30 % | 253 € | 12 € |